

PREFECTURE DU VAL DE MARNE

Information Préventive sur les Risques Majeurs

Dossier Communal Synthétique

LOCALISATION DES ZONES D'INFORMATIONS PREVENTIVES DE

CHEVILLY-LARUE

Document cartographique élaboré par les services de l'Etat (Novembre 1995) en fonction des connaissances scientifiques et des documents juridiques de références (P.O.S.), il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux règlements en vigueur, notamment pour la maîtrise de l'urbanisme.

Ce document d'information a été établi pour définir les zones dans lesquelles le maire devrait procéder à l'information des populations sur les risques majeurs, en application de la loi du 21 juillet 1987 (article 21) et du décret du 11 octobre 1990.

Il est évolutif et sera mis périodiquement à jour en fonction de l'état des connaissances en matière de risques majeurs.

LEGENDE :

 Limite de la commune

Zone habitée (enjeux)



Limite des zones urbanisées (habitat, équipement, économie)



Equipements publics

Zone d'aléa : transport de matières dangereuses

connus

supposés



Zone d'information préventive



Zone concernée



Feeder de Gaz

Ø Diamètre Canalisation	50	100	300
Zone Concernée de part et d'autre	7 m	10 m	45 m



Incitation à l'information préventive

Echelle : 1 / 15 000ème

MAI 2001

